

Compte-Rendu synthétisé de la séance du 14/11/2019 du Conseil Municipal

Sous la présidence de M. Jean-Michel HIRTZ, Maire

Présents : M. Frédéric TOURET ; M. Alain SINDT ; M. Guy HOCHARD ; M. Jean-Marc SINDT ; Mme Véronique CHOSEROT ; Mme Elodie PERRIN ; M. Jehan HELMSTETTER ; M. Nicolas CARON ; M. Thierry DRAUS ; M. Didier HILD ; M. Pierre VAN GASSE ; M. Gilles LEGRAND ; M. Laurent BERGER

Absents : M. Joseph MARCK

Monsieur le Maire propose de nommer Mme CHOSEROT Véronique comme secrétaire de séance, le conseil municipal valide cette proposition

1 – Demande de numérotation parcelle 322 située « Grand Rue » à Fréching

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer le N° 1 C à la parcelle N° 322 située « Grand Rue » à Fréching et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

2 – Contrats de maintenance et devis LOGITUD SOLUTION

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents d'accepter les deux contrats afférents pour la maintenance des logiciels de chasse et du cimetière ainsi que le devis N° LS2019/05326 pour la mise à jour de la matrice correspondant au zonage du PLU à l'unanimité des membres présents et donne pouvoir M. le Maire afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

3 – Convention Orange « Effacement des réseaux Route de Bouzonville, rue de la Chapelle et rue de la Forêt à Haute-Sierck annexe de Kerling-Lès-Sierck »

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré décide d'accepter à l'unanimité des membres présents la proposition de reporter ce point à une prochaine séance du conseil municipal.

4 – Annulation délibération 6 du 27/09/2016

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, décide à l'unanimité des membres présents d'accepter l'annulation de la délibération N° 6 du 27/09/2016 et donne pouvoir à M. le Maire afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

5 – Achat de terrain : section 2 parcelle 24

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter la proposition d'achat du terrain section 2 – Parcelle 24, d'une contenance de 83 centiares, située rue des Champs à Kerling-Lès-Sierck pour l'euro symbolique, les frais notariaux seront, d'un commun accord, à la charge de la commune et le contrat d'achat sera traité par Maître Gilbert BUHLER Notaire 40 avenue des Nations 57974 YUTZ Cedex.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération et lui donne pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.